

COMITE ENVIRONNEMENTAL

COMPTE RENDU RÉUNION EXCEPTIONNELLE DU 22 AVRIL 2022

Personnes présentes :

CHAISY Benoît
CHAUMAT Evelyne
DANDO Joseph
GRAVE-LAGAE Dominique
GUYARD Luc
PEDROT Mathilde
QUANTIN Christiane
VEYRAT DAL DEGAN Julie

Élus présents :

DROUVILLE Michel
LETRILLARD Laurent

Absents excusés :

DREUX Rémi
EL BACHIR Nicole
FICHOT Jean-François
GERTNER Philippe
GUILLON Alain
LAPORTE Alain

Suite à la demande du maire Cédric CLECH, le Comité c'est réuni ce jour concernant les problèmes liés à l'augmentation des frais énergétiques de la commune. La tarification est en hausse et il convient de prendre des mesures pérennes et viables d'économies d'énergies.

La ville de Tonnerre est dotée de 1422 points d'éclairage et 40 postes de commande sur la collectivité :

1088 lampadaires de types réverbère
265 lanternes de style
69 lampadaires de type réverbère LED

Il est urgent si on ne veut pas avoir à payer plus cher d'impôt de réduire notre consommation sur la ville rapidement.

Plusieurs aspects envisagés ont été discuté et ont donné lieux à des hypothèses de mise en place ou de modification à apporter sur l'éclairage de la ville.

Les personnes présentes ont été d'accord sur le fait de ne plus éclairer la déviation cette voie n'étant pas empruntée par des piétons.

Il est envisageable de faire un test pendant deux mois de couper l'éclairage dans la ville de minuit à cinq heure et de tester également si l'on peut allumer le soir une heure plus tard et éteindre le matin une heure plus tôt sans que cela ne soit trop perceptible ou gênant.

Voir la faisabilité de la mise en place de ce process avec le service technique ou un intervenant externe.

Étude en cours pour chiffrer l'impact réel économique et psychologique (l'impact sur l'endormissement).

Après ce test, il sera important de demander quel est le ressenti des habitants.

Le passage en LED des éclairages des 265 lanternes de style pourra être effectué après l'habilitation du personnel de la commune à effectuer ces tâches (coût calculé 18603€).

Le passage en LED des 1088 lampadaires nécessite le remplacement de la tête d'éclairage complète (coût calculé 499392€)

Plusieurs autres options ou possibilités sur l'éclairage sont évoquées et les coûts sont à chiffrer :

- le conditionner au passage des véhicules/piétons grâce à des détecteurs infrarouges.
- éteindre la moitié ou 1/3 des lampadaires.
- modifier l'éclairage en installant des ampoules avec un système intégrer dans le culot pour réduire la luminosité par palier selon les heures,

Une entreprise de Saint-Florentin va être contactée pour connaître les conditions concernant d'autre fonctionnement et financement.

Des aides peuvent être demandées par l'intermédiaire de la Communauté de Commune comme par exemple, le Contrat d'Objectif Territorial qui a été signé à Joigny.

« Ce contrat a pour vocation d'accompagner les collectivités sur une durée de 4 ans, dans les démarches d'amélioration continue de leur politique écologique. »

« **Accompagné par l'ADEME**, le COT est un **dispositif financier** dont une partie des versements est conditionnée à l'atteinte d'objectifs environnementaux. C'est aussi un dispositif d'appui méthodologique qui permet aux collectivités partenaires de structurer, planifier, accélérer, coordonner, suivre et évaluer leur dynamique de transition ».

L'**ANPCEN** (Association pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) se réjouit de voir de plus en plus de communes labellisées « **villes et villages étoilés** ». Ce label récompense leurs efforts pour **réduire la pollution lumineuse**. Le point sur cet enjeu économique et écologique. C'est une demande à étudier.

Les personnes du Comité Environnemental espère avoir aidé avec ces suggestions et cet échange constructif.

Ghislaine GERTNER
Présidente du Comité Environnemental